



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 27 JUIN 2024

Références à rappeler :

*Service du conseil  
et du contentieux  
D 200*

**OBJET : FINANCES**

13) Domaine public – Hors voirie communale, équipements sportifs et espaces verts  
Redevances à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2024

### ETAT DE PRESENCE A L'OUVERTURE DE SEANCE

Nombre de membres composant le Conseil .....	49
Nombre de Conseillers en exercice .....	49
<b>Présents</b>	<b>26</b>
<b>Absents représentés</b>	<b>9</b>
<b>Absents excusés</b>	<b>8</b>
<b>Absents non excusés</b>	<b>6</b>

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE LE VINGT-SEPT JUIN à DIX-HUIT HEURES ET TRENTE-NEUF MINUTES, le Conseil Municipal de la Ville d'Ivry-sur-Seine s'est réuni en assemblée sous la présidence de M. Philippe BOUYSSOU, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le DIX-SEPT JUIN DEUX MILLE VINGT QUATRE, conformément à la procédure prévue par l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

### ETAT DE PRESENCE AU COURS DU CONSEIL

Nota bene : les points numérotés de 1 à 70 dans l'ordre du jour ont été examinés en séance dans l'ordre suivant : 33 à 35 - 1 à 10 - 13 à 15 - 12 - 16 - 11 - 17 à 32 - 36 à 70.

#### PRESENTS

M. BOUYSSOU, Maire, M. MARCHAND, Mme BERNARD, M. RHOUMA, Mme LERUCH, M. BUCH, Mme FREIH BENGABOU, M. PECQUEUX, Mme OUDART, M. OURABAH BERTOUT (à partir du vote du point 16), Mme CHOUAF (à partir du vote du vœu), M. GASSAMA, Mme PIERON (jusqu'au vote du point 5), M. PRIEUR, Mme KIROUANE, M. SPIRO, M. QUINET, Mme adjoints au Maire.

Mmes GILIS, DORRA, M. FAVIER, Mmes LALANDE, BLONDET (à partir du vote du vœu), M. MRAIDI (jusqu'au vote du point 67), M. MALHEIRO, Mme BOUFALA (à partir du vote du vœu et jusqu'au point 62), Mme HALLAF-ISAMBERT, MEDEVILLE, M. MASTOURI, Mme RAER, MM. FOURDRIGNIER (à partir du vote du vœu), BOUILLAUD (à partir du vote du vœu), Mme OUABBAS, (à partir du point 1), Mme LE FRANC (à partir du vote du point 28), Mme BOULKROUN, conseillers municipaux.

#### ABSENTS REPRESENTES

Mme MISSLIN, adjointe au Maire, représentée par M. PECQUEUX  
M. OURABAH BERTOUT, adjoint au Maire, représenté par M. GASSAMA (jusqu'au vote du point 12)  
Mme PIERON, adjointe au Maire, représentée par M. SPIRO (à partir du vote du point 6),  
Mme BOUFALA, conseillère municipale, représentée par Mme LERUCH (jusqu'au vote du secrétaire de séance et à partir du point 63)  
Mme PETER, conseillère municipale, représentée par M. MARCHAND  
Mme MEDDAS, conseillère municipale, représentée par Mme CHOUAF (à partir du vote du vœu)  
M. SEBKHI, conseiller municipal, représenté par M. MRAIDI (jusqu'au vote du point 67)  
M. KHALED, conseiller municipal, représenté par M. PRIEUR  
M. BADI, conseiller municipal, représenté par Mme BERNARD  
M. GUESMI, conseiller municipal, représenté par M. MASTOURI  
M. HARDOUIN, conseiller municipal, représenté par Mme BOULKROUN

#### ABSENTS EXCUSES

Mme CHOUAF, adjointe au Maire (jusqu'au vote du secrétaire de séance),  
Mme MEDDAS, conseillère municipale (jusqu'au vote du secrétaire de séance),  
Mme BLONDET, conseillère municipale (jusqu'au vote du secrétaire de séance),  
M. DANSOKO, conseiller municipal  
M. BAMBAMBA, conseiller municipal  
Mme MACALOU, conseillère municipale  
Mmes DIARRA, conseillère municipale  
M. MOKRANI, conseiller municipal  
M. MRAIDI, conseiller municipal (à partir du point 68)  
M. SEBKHI, conseiller municipal (à partir du point 68)

#### ABSENTS NON EXCUSES

M. FOURDRIGNIER, conseiller municipal, (jusqu'au vote du secrétaire de séance),  
M. BOUILLAUD, conseiller municipal, (jusqu'au vote du secrétaire de séance),  
Mme LE FRANC, conseillère municipale, (jusqu'au vote du point 27),  
Mme OUABBAS, conseillère municipale, (jusqu'au vote du point 35),  
M. AUBRY, conseiller municipal  
Mme KAAOUT, conseillère municipale

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales. Le Président de l'Assemblée ayant ouvert la séance, il a été procédé en conformité à l'article L.2121-15 du code précité à l'élection d'un secrétaire.

Mme Méhadée BERNARD ayant réuni la majorité des suffrages est désignée pour remplir ces fonctions qu'elle accepte.  
(unanimité)

## FINANCES

13) Domaine Public - Hors voirie communale, équipements sportifs et espaces verts  
Redevances à compter du 1er juillet 2024

### LE CONSEIL,

sur la proposition de Monsieur Romain MARCHAND, Premier Adjoint, rapporteur,

vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-29 et L.1311-5 et suivants,

vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles L.2125-1 à L.2125-5,

considérant que toute occupation privative du domaine public donne lieu au paiement d'une redevance, dont le montant doit être fixé par l'assemblée délibérante de la collectivité,

vu l'avis de la commission la ville en transition du 19 juin 2024

vu le budget communal,

### DELIBERE

(à l'unanimité)

**ARTICLE 1 : FIXE**, comme suit, les tarifs résultant de l'occupation privative du domaine public hors voirie communale, hors équipements sportifs et hors espaces verts, applicables à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2024 :

Type de bail	Redevance appliquée du 01/07/2024 au 30/06/2025
<b>A.O.T. Bâti Habitation</b>	<b>Indice de référence des loyers</b>
	<b>T1 2024+3,50 %</b>
Habitation enseignants	7,99 €/m <sup>2</sup> /mois hc*
Foyer Logement	11,41 €/m <sup>2</sup> /mois cc*
Habitation gardiens	11,41 €/m <sup>2</sup> /mois cc*
<b>A.O.T. Bâti Activités hors Tertiaire</b>	<b>Indice du coût de la construction</b>
	<b>T4 2023 + 5,36 %</b>
Bureau	8,67 €/m <sup>2</sup> /mois hc*
Activités Médicales	8,67 €/m <sup>2</sup> /mois hc*
Activité artistique, culturelle ou sociale	5,65 €/m <sup>2</sup> /mois hc*
Tournages	5,95 €/m <sup>2</sup> /mois hc*
Tournage Hôtel de Ville	500 €/jour cc*
Stockage seul	4,09 €/m <sup>2</sup> /mois hc*
Commissariat	4,25 €/m <sup>2</sup> /mois hc**

<b><u>A.O.T Bâti Activité Tertiaire</u></b>	<b>Indice des loyers des activités tertiaires T4 2023 + 5,55%</b>
EPSAA	25,74 €/m <sup>2</sup> /mois hc***
<b><u>A.O.T. Extérieur</u></b>	<b>Indice du coût de la construction T4 2023 +5,36%</b>
Terrain nu chantiers	3,36 €/m <sup>2</sup> /mois hc*
Terrain nu activité artistique, culturelle ou sociale	3,22 €/m <sup>2</sup> /mois hc*
Terrain nu tournages	3,22 €/m <sup>2</sup> /mois hc*
Terrain mis à disposition des gens du voyage/famille Lemercier	284 €/mois hc
<b><u>Centre de vacances Les Vignes</u></b>	29,68 €/jour cc
<b><u>Réductions consenties</u></b>	- Abattement de 50% pour les courts-métrages (< 59 mins) hors films à vocation publicitaires - Gratuité pour les projets d'école

hc\* = hors charges

cc\* = charges comprises (cf. : délibération du 21/12/2017)

hc\*\*= hors charges (cf. : délibération du 11/04/2019)

hc\*\*\*= hors charges (cf. : délibération du 12/02/2023)

**ARTICLE 2** : DIT que les recettes en résultant sont constatées au budget communal.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE - 1 JUIL 2024

RECU EN PREFECTURE

LE - 1 JUIL 2024

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE - 1 JUIL 2024